

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

**CORPORATION MOUNT REAL
VALEURS MOBILIÈRES iFORUM INC.
SERVICES FINANCIERS iFORUM INC.
DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE**

Montréal, le 16 décembre 2005 – L'Autorité des marchés financiers a rendu public aujourd'hui le rapport de l'administrateur provisoire eu égard à Corporation Mount Real (« MRC »), Valeurs mobilières iForum inc. (« VM ») et Services financiers iForum inc. (« SF »).

Corporation Mount Real

Dans son rapport, l'administrateur provisoire tire les conclusions suivantes :

- Rien ne permet de conclure que les activités de MRC ou de ses filiales ont réellement existé ou de l'envergure des revenus indiqués aux états financiers;
- Pour les années 2004 et 2005, il n'y a pas eu de mouvements importants de fonds pour MRC et ses filiales;
- Les sommes dues à MRC sont constituées en grande partie de comptes à recevoir par des compagnies sous influence ou liées aux dirigeants de MRC.

Les détenteurs de billets provisoires ont reçu des informations à l'effet que MRC, Real Vest Investments Ltd, MRACS Management Ltd., Real Assurance Acceptance Corporation pourraient se placer sous la protection de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* afin de faire une proposition par laquelle les créanciers et actionnaires de MRC pourraient se voir offrir des actions d'une compagnie à être formée qui se porterait acquéreurs des actifs de MRC, ainsi que de ceux de certaines sociétés liées.

L'Autorité a été informée qu'une proposition sera déposée qui implique la reprise des activités de MRC. Considérant les conclusions de l'administrateur provisoire et de la *Loi sur les valeurs mobilières*, la mise en place de cette proposition serait illégale. À cet égard, l'Autorité prendra les mesures nécessaires.

Détenteurs de billets à ordre

Les conclusions de l'administrateur provisoire sont :

- Il est improbable que les détenteurs de billets à ordre puissent récupérer une partie significative de leurs créances, puisque les activités des sociétés liées à MRC ont des opérations complexes et probablement fictives.

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.

– 30 –

Information :

Journalistes seulement : Philippe Roy
(514) 940-2176

Émetteurs, courtiers, conseillers et représentants :
(877) 525-0337, Composez le 1 pour l'industrie

Consommateurs et épargnants :
(877) 525-0337, Composez le 8 pour les
consommateurs

www.lautorite.qc.ca